

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**

de présents : **18**

de votants : **19**

Etaient présents :

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVÉ Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étais(ent) absent(s) excusé(s) : /

Étais(ent) absent(s) : /

Procuration(s) : M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/12/2025.

N° 81/2025 : BUDGET 2024 - BUDGET PRINCIPAL - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 2 376 749,63 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 594 187,40 €.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article dans la limite des crédits suivants, étant précisé que le niveau de vote s'applique au chapitre et qu'ils seront repris au budget primitif 2026 :

Chapitre	Libellé	Budgété 2025	Crédits 2026 ouverts par anticipation	Affectation des crédits
20	Immobilisations incorporelles	40 082,00 €	10 000 €	Etudes pour les services, Concessions et droits similaires, logiciel et études services administration générale, urbanisme et informatique
21	Immobilisations corporelles	686 677,63 €	171 600 €	Travaux, équipements divers ou acquisitions foncières
23	Immobilisations en cours	1 650 000,00 €	412 500 €	Travaux en cours divers, bâtiments, voirie, réseaux
		2 376 749,63 €	594 100 €	

Ayant entendu l'exposé de Madame GULINO Aline, adjointe au Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire application de l'article L.1612-1 du CGCT dans la limite des crédits figurant dans le tableau ci-dessus, étant précisé que le niveau de vote s'applique au chapitre et qu'ils seront repris au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 22 décembre 2025

**Le Maire,
Eric GULINO**

